

CARTE SCOLAIRE BUS - LIGNES REGULIERES (Optile)

La Carte Scolaire Bus (CSB) permet d'effectuer un aller-retour unique quotidien entre le domicile et l'établissement scolaire de l'élève sur une ligne régulière de bus (origine - destination déterminée pour l'année scolaire en vigueur).

La carte est utilisable uniquement sur la ligne de bus, choisie par la famille, reliant le domicile de l'élève à son établissement scolaire et, pour 1 seul aller-retour par jour.

La carte n'est pas valable pendant le week-end, les petites et grandes vacances scolaires.

Le réseau de bus Paris Saclay comporte 53 lignes de bus régulières, retrouvez les [ici](#).

Les conditions d'attribution sont imposées par Île-de-France Mobilités (IDFM) et par le Conseil Départemental de l'Essonne (CD91). Voici les conditions d'attribution pour bénéficier d'une CSB valable du 01/09/2026 au 02/07/2027 inclus :

A. Conditions Générales d'Île-De-France Mobilités :

1. Être scolarisé dans un collège public ou privé
2. Résider en Ile-de-France
3. Être externe ou demi-pensionnaire
4. Être scolarisé à plus de 3 km de son domicile. Merci de vérifier la distance entre votre domicile et l'établissement scolaire sur Google Maps avant de faire votre demande.

La gestion des kilomètres est contrôlée par IDFM. La distance calculée correspond au trajet le plus court, effectué à pied, entre l'adresse de l'élève et celle de l'établissement scolaire.

5. Faire une correspondance maximum (sur les lignes de bus d'un même transporteur)

B. Conditions Particulières pour le département de l'Essonne (CD 91)

1. Refus de délivrance de la CSB pour les enfants des écoles primaires et des lycées.
D'autres abonnements sont à souscrire comme le Pass Junior pour les -11 ans ou Imagine R pour les lycéens.
2. Les élèves boursiers peuvent choisir entre la carte ImagineR ou la CSB.
3. La subvention est accordée pour les parcours en bus jusqu'à 4 sections (10 km maximum).

COMMENT PREPARER VOTRE DOSSIER ?

1. POUR UN RENOUVELLEMENT DE CARTE SCOLAIRE BUS

(sans changement d'adresse de domicile et d'établissement scolaire)

Veuillez envoyer votre demande en précisant le nom, prénom de l'élève et la ligne empruntée à l'adresse suivante : **marketing.saclay@ratpcap.com**

En parallèle, veuillez envoyer un chèque en respectant les informations suivantes :

- A l'ordre de : **RC SACLAY**
- Montant : 1 chèque de 174.30€ ou 2 chèques de 87.15€ (reportez-vous à la rubrique 3 « Tarif »)
- A envoyer à : RATP CAP SACLAY, CS 30001, 91460 Marcoussis Cedex
- Indiquer au dos du chèque le nom et prénom de l'enfant.
- La photo sera à coller par vos soins, merci de ne pas l'envoyer.

Un mail vous sera envoyé dès le traitement du dossier. Sans réception du paiement, aucune carte ne sera délivrée. Vous recevrez à votre domicile la carte scolaire bus avant la rentrée scolaire 2026/2027.

2. POUR UNE NOUVELLE DEMANDE DE CARTE SCOLAIRE BUS

Veuillez envoyer le formulaire de demande Optile 2026/2027 complété avec le cachet de l'établissement scolaire à l'adresse suivante ainsi qu'un chèque pour le règlement :

- A l'ordre de : RC SACLAY
- Montant : 1 chèque de 174.30€ ou 2 chèques de 87.15€ (reportez-vous à la rubrique 3 « Tarif »)
- A envoyer à : RATP CAP SACLAY, CS 30001 91460 Marcoussis Cedex

3. TARIF (comprenant la subvention du Conseil Départemental du 91)

	Collégien régime normal
	Part Parentale (Frais de dossier compris – 12€)
Tarif Annuel en vigueur pour l'année 2026/2027	174.30€
Possibilité d'un paiement en 2 fois (1 ^{er} encaissement en octobre 2026 et le 2 ^{ème} en janvier 2027)	87.15€

Pour les élèves boursiers, la carte scolaire de bus est proposée au tarif de 62 €, sur présentation d'un justificatif.

4. PERTE OU VOL :

En cas de perte ou vol de la carte de transport, une nouvelle carte pourra être établie (3 fois maximum) moyennant la somme forfaitaire de 18€.

Service Clients du réseau de bus Paris Saclay

Téléphone : 0 800 10 20 20 (numéro gratuit)

Site Web : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/paris-saclay>

Les démarches pour la carte scolaire bus se font uniquement par courrier.